

**Comité préparatoire de la Conférence diplomatique pour
la conclusion d'un traité visant à faciliter l'accès des déficients
visuels et des personnes ayant des difficultés de lecture des textes
imprimés aux œuvres publiées**

Genève, 22 février 2013

PROJET DE RAPPORT

établi par le Secrétariat

I. INTRODUCTION

1. La réunion du Comité préparatoire de la conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité visant à faciliter l'accès des déficients visuels et des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (ci-après dénommé "comité préparatoire") s'est tenue à Genève le 22 février 2013.
2. Les États ci-après, membres de l'OMPI, étaient représentés à cette réunion :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Argentine, Autriche, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Guinée, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Liban, Libye, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Monaco, Myanmar, Nigéria, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Siège, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zimbabwe (97).
3. L'Union européenne a aussi participé à cette réunion en qualité d'observatrice.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. Le projet d'ordre du jour figurant dans le document VIP/2/PM/1 Prov. a été adopté à l'unanimité.

III. EXAMEN DES QUESTIONS EN SUSPENS CONCERNANT LA CONFERENCE DIPLOMATIQUE POUR LA CONCLUSION D'UN TRAITE VISANT A FACILITER L'ACCES DES DEFICIENTS VISUELS ET DES PERSONNES AYANT DES DIFFICULTES DE LECTURE DES TEXTES IMPRIMES AUX ŒUVRES PUBLIEES

5. Le comité préparatoire a adopté le document révisé SCCR/25/2 Rev. en tant que proposition de base pour les dispositions de fond du traité à examiner par la conférence diplomatique, en faisant figurer la mention suivante aux pages 4 (Clause générale), 19 et 20 (Article(s)) : "*Ad referendum* : ces éléments du traité résultent des travaux de la session du SCCR tenue du 18 au 22 février 2013. Ces dispositions ont été provisoirement approuvées par les délégations ayant participé à la session".
6. Le comité préparatoire a décidé de convoquer une session informelle supplémentaire du SCCR les 18 et 19 avril 2013 et une session spéciale du SCCR le 20 avril 2013, suivie d'une réunion du comité préparatoire.

IV. EXAMEN DE LA LISTE D'ORGANISATIONS QUI SERONT INVITEES A LA CONFERENCE DIPLOMATIQUE

7. Le comité a pris note du document VIP/2/PM/2 dans lequel figure la liste des organisations non gouvernementales (ONG) ayant présenté une demande d'admission à la conférence diplomatique avec le statut d'observateur depuis la réunion du comité préparatoire, le 18 décembre 2012, au cours de laquelle la liste des invités à la conférence diplomatique a été approuvée (VIP/PM/4 et 6). Les délégations de l'Australie et de la Turquie ont appuyé les demandes d'admission à la conférence diplomatique avec le statut d'observateur présentées par l'Australian Copyright Council et la World Disability Foundation.

8. Le comité préparatoire a approuvé à l'unanimité l'incorporation de l'Australian Copyright Council et de la World Disability Foundation dans la liste des organisations qui seront invitées à la conférence diplomatique en qualité d'observatrices.

V. ADOPTION DU RAPPORT

9. Compte tenu de l'heure tardive, le président a proposé que le Secrétariat publie le projet de rapport du comité préparatoire sur le site Web de l'OMPI dans un délai d'une semaine et que ledit rapport soit officiellement adopté à la réunion du comité prévue le 20 avril 2013.

[Fin du document]